

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECRAN 400

Version: 1

Date de la première édition: 19/07/04

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: ECRAN 400

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Vernis polyuréthane bi-composant antigriffitis permanent

N° code du produit: 1666-1667

Fournisseur: S.E.P.V.
Rue Palmyre Pergod - BP 19 - St Germain lès Arpajon
F-91291 ARPAJON-CEDEX
France
Tél: +33 (1) 69 88 13 10
Télécopie: +33 (1) 60 84 04 81

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - INRS Tél : 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: ECRAN 400

Description de la préparation: Mélange de Résine polyuréthane et de solvants organiques

Composant(s) contribuant aux dangers: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] - N° Id: 601-022-00-9 - N° CAS: 1330-20-7 - N° CE: 215-535-7
Conc. pds.(%): 30 < C <= 40 - Classification: • R 10 • Xn; R 20/21 • Xi; R 38 •
• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle - N° Id: 607-195-00-7 - N° CAS: 108-65-6 - N° CE: 203-603-9
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • R 10 • Xi; R 36 •

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Inflammable.
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
Irritant pour la peau.

Risque(s) spécifique(s): aucun

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Risques spéciaux: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Pas d'information disponible.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECRAN 400

Version: 1

Date de la première édition: 19/07/04

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Précaution(s) individuelle(s):	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthode(s) de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

- Précaution(s): Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les réglementations de la protection du travail. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.
- Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.

Stockage

- Précaution(s): Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
- Condition(s) de stockage: Stocker conformément à La réglementation en vigueur. Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. si nécessaire des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
- Paramètre(s) de contrôle:
- Limite(s) d'exposition:
 - o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]: VME ppm = 50 - VME mg = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg = 442
 - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle: VME ppm = 50 - VME mg = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg = 550
- Protection individuelle:
- Protection des voies respiratoires: Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains: Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants résistants aux solvants, gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle.
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide visqueux
- Couleur: incolore
- Odeur: type ester

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECRAN 400

Version: 1

Date de la première édition: 19/07/04

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: non applicable
- Point d'éclair: 27 °C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 0,97
- Hydrosolubilité: pratiquement insoluble
- Liposolubilité: Données non disponibles.
- Solubilité aux solvants: complètement soluble

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
- Matière(s) à éviter: Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
- Produits de décomposition dangereux: Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Toxicité aiguë
- Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
 - Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
 - Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
 - Ingestion: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
- Effets sur l'environnement: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
- Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Catalogue européen des déchets : 080111*
- Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Catalogue européen des déchets : 150110*
- Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
- N° UN: 1263
- Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)
- Nom d'envoi exact: Peinture

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECRAN 400

Version: 1

Date de la première édition: 19/07/04

91/51/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Classe de danger:	3
- Packing group:	III
- Etiquettes ADR/RID:	3
Voies maritimes (IMDG)	
- Nom d'envoi exact:	Peinture
- Classe:	3
- Groupe d'emballage:	III
- Polluant marin:	Réservé
- N° FS:	F-E, S-E souligné
Voies aériennes (ICAO/IATA)	

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage:	Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
N° CE:	Non applicable.
Contient:	• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]
Symbole(s):	Xn - Nocif 
Phrase(s) R:	10 Inflammable. 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau. 38 Irritant pour la peau.
Phrase(s) S:	2 Conserver hors de la portée des enfants. 23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs / aérosols. 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.
Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Application(s) et / ou usage(s) normaux:	Vernis polyuréthane bi-composant antigriffitis permanent
Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Recommandation(s):	Prescriptions nationales françaises : Maladies professionnelles Code de la sécurité sociale : Articles L461-1 à L461-8 Tableau N°84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel. Tableau N°4 bis Affections gastro-intestinales dues au benzène, toluène, aux xylènes et aux produits en renfermant.
Historique	
- Date de la première édition:	19/07/04
- Version:	1
Réalisé par:	S.E.P.V.